Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le 14/12/2022
ID : 029-242900801-20221206-DP2022_030-AU

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N°DP2022_030

Objet	**Fourniture et pose de box vélos sécurisés**	
Service	Service Commande Publique	Référent : Josette KERIVIN

Considérant que la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas souhaite déployer, en lien avec les communes, une offre de stationnement vélos sécurisée sur des nœuds de connexion multimodaux de son territoire,
Considérant que la première consultation, lancée en septembre 2022, a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général,
Considérant qu'un nouvel avis d'appel à la concurrence a été publié le 28 octobre 2022 au BOAMP et sur la plate-forme Mégalis Bretagne,
Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 18 novembre 2022 et que 2 offres ont été réceptionnées et jugées recevables,
Vu l'avis favorable de la Commission Achats du 1er décembre 2022,
Vu la délibération n°DCC2020-065 donnant délégation au Président,
Vu le budget communautaire,

Le président de la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas,

DECIDE

Article 1: d'attribuer le marché de fourniture et pose de box vélos sécurisés sur le territoire de la CAPLD à la Société ABRI PLUS EQUIPEMENTS de Saint-Philbert de Grand-Lieu, pour un montant de 71 200 € HT (12 box en structure acier et 22 box en habillage bois).

Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le Préfet du Finistère, communiquée à monsieur le Trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : monsieur le directeur général des services et monsieur le Trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 06/12/2022
Qualité :
Président-Maire